

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Saint-Omer
Canton de LUMBRES
Commune : Escoeuilles

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCOEUILLES
Séance du 9 décembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 décembre à 19h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian LEROY, Maire.

Sont Présents : MM. Christian LEROY, Maire, MM Hervé SPECQ, 1er adjoint, M. Gérard GILLET 2ème Adjoint, M. Dominique DESCAMPS, 3me adjoint, MM, Xavier BRIOUL, David FAUQUET, HAVART Daniel, Mme Aurore MACQUET, Mme Pascaline BARON et Céline DESOMBRE conseillers municipaux.

Ont donné pouvoirs : Néant

Sont absents : M. David BAYARD

A été désignée secrétaire de Séance : Mme Céline DESOMBRE

Délibération 08122024 : Ticket de cantine scolaire majoratoire

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, que des enfants mangent à la cantine sans y avoir été correctement inscrit, ce qui pose problème au bon fonctionnement de la gestion de la cantine scolaire.

Monsieur le propose une surfacturation de 1,70 € aux familles, dont le délai d'inscription n'est pas respecté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la surfacturation de 1,70 € aux familles dont le délai d'inscription n'est pas respecté à partir du 1^{er} janvier 2025
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la gestion de la cantine scolaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait copie conforme,
Le Maire : C. LEROY



Accusé de réception en préfecture
062-216203083-20241209-08122024-AI
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024